

Informations - Réunions de Parents 2021

Les réunions de parents auront lieu de **18h30 à 20h15**.

Après une présentation générale dans le gymnase, vous retrouverez l'enseignante de votre enfant dans la classe, qui vous présentera l'ensemble de l'année scolaire.

Les entrées et les sorties se feront par le 54, rue de l'Ancienne Mairie.

Lors de cette réunion, deux « parents-correspondants » seront élus.

Des entretiens individuels sont possibles pendant l'année, merci de ne pas évoquer les cas particuliers pendant la réunion.

Classes	Enseignants	Dates de réunions	Dîners de classe
PS/MS/GS	Mme Flavie CLERE Mme Marie.-Laure du BOISROUVRAY Mme Naomie BOLZE Mme Florence de LAGUERIE Mme Camille TOMASINI Mme Alice BENOUDIZ	Jeudi 9 septembre 18h30	PS : Mercredi 29 sept MS : Mercredi 6 oct GS : Mercredi 13 oct
CP/CE1B/CE2	Mme Catherine TEULE Mme Valérie COQUIN - Mme Adeline CEINTREY Mme Henriette HENNEL/ Mme Apolline BOYER-CHAMMARD Mme Claire ROCHARD	Mardi 7 septembre 18h30	CP : Mercredi 17 nov
CE1A/CM1/CM2	Mme Anne Mathieu Mme Marie de VARINE Mme Aude DROULERS Mme Sabine BENOIST Mme Isabelle SAUZIN	Lundi 6 septembre 18h30	
Tous niveaux	20h30 : AG de l'APEL	Mercredi 15 septembre 20h30	20h : pot d'accueil des nouvelles familles

Quel est le rôle du parent-correspondant ?

- Etre disponible, à l'écoute des parents et du corps enseignant
- Faire circuler rapidement l'information aux bons interlocuteurs pour favoriser des rapports harmonieux entre les personnes
- Etre attentif aux éventuelles difficultés et prévenir les responsables concernés (Enseignant, Directrice, APEL, OGEC) pour désamorcer les conflits éventuels
- Répondre aux besoins exprimés par les enseignants afin de leur faciliter les tâches matérielles : accompagnement de sorties pédagogiques, piscine, fête de l'école...
- Etre un intermédiaire agissant avec bon sens et bon esprit dans l'intérêt commun.

Comment devenir parent-correspondant ?

- Au moment des réunions de Parents, les personnes intéressées pourront présenter leur candidature.
- Elles seront élues au même moment, par les parents de chaque classe.
- Pour éviter toute confusion de rôle, une famille membre de l'OGEC ou de l'APEL ne sera pas Parent-Correspondant de classe.
- Un parent élu en Maternelle ou en Élémentaire ne peut se représenter dans une autre classe de l'établissement.
- Lors des réunions de Parents, les familles auront la facilité de communiquer directement leurs coordonnées aux Parents-correspondants.

Le Parent-Correspondant doit accepter que son nom et ses coordonnées soient communiqués aux autres parents de la classe. Le Parent-Correspondant mettra en copie la Direction pour tout document adressé aux parents.

Une rencontre APEL/Parents-Correspondants sera organisée le 20 octobre et une rencontre Direction/Parents-Correspondants aura lieu en janvier/février.

Merci aux parents qui prendront cet engagement. Merci à tous pour votre présence aux réunions de rentrée.